



CERTIFICAT QUALIBAT



NUMÉRO **E-E111287** VALABLE JUSQU'AU **12/09/2023**

ÉDITÉ LE 30/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/05/2013

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/12/2021

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALONS EN CHAMPAGNE 792661712

Siret : 792 661 712 00028

Code NACE : 4752A

Numéro caisse de congés payés : 4409731

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 151099394 F 005

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 151099394 F 005

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : 3A CONSEIL NRJ

11 RUE GRANDE ETAPE
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Téléphone : 03 26 26 74 40

Fax :

Portable : 06 98 03 15 17

Responsabilité légale :

HAUTAISNE (891 856 874) / ADAM ARNAUD GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : arnaud.adam@neuf.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 585 198 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire	3	13/09/2020
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.